

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille dix, le 24 JUIN , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Nadine DUCOURTIOUX

Date de convocation du Conseil communautaire : 15 juin 2010

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON
- ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Georges MONTMINOUX
- CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
- CUSSAC : Dominique FEDIEU, Emile MEDINA, Jean-Luc NABERT
- LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
- LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
- LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Roland HEBRARD, Guy GUINARD, Yves DUMAS
- MACAU : Christel COLMONT-DIGNEAU *procuration* à Gérard DUBO, Isabelle LAFEUILLADE, Pierre CABANY, Anne SAVIN DE LARCLAUZE *procuration* à Pierre CABANY
- MARGAUX : Jacqueline DOTTAÏN, Serge FOURTON, Jean-Marie GAY
- LE PIAN-MEDOC : Philippe SIMON, Virginie GARNIER, Bernard FRAICHE, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Annick MORA
- SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Pascal GALLEGO

Absents, excusés : Daniel PARABIS, Michel HAUTIER, Philippe DUCAMP, Christian VELLA, Ludovic LALANDE, Didier MAU

Concerne : 10-65 Equipement touristique de Margaux – Etude de faisabilité – Choix du Cabinet – validation du plan de financement

Le Conseil Communautaire du 25 mars 2010 a validé le cahier des charges de l'étude relative à la faisabilité d'un équipement touristique à Margaux et a autorisé le lancement de la consultation.

Après une publication au BOAMP, la Communauté de Communes a reçu 4 propositions.

Un jury composé d'élus communautaires et des services de la Communauté de Communes s'est réuni pour entendre les 4 candidats le 18 mai 2010.

La commission composée d'élus communautaires réunie le 20 mai 2010 a étudié le classement proposé par le jury et demandé, comme il était prévu de le faire dans l'appel d'offres, de négocier le coût de la prestation.

La même commission s'est réunie à nouveau le 4 juin 2010 pour étudier les nouvelles offres de prix et le nouveau classement en résultant et a décidé d'attribuer le marché au cabinet ASTARTE pour un montant de 39 966 € HT.

Après consultation des services instructeurs des collectivités compétentes, le plan de financement définitif proposé pour cette opération est le suivant :

Coût de l'étude	Conseil Régional	Leader	Communauté de Communes
39 966	15 986,40	15 986,40	7 993,20
100 %	40 %	40 %	20 %

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, Après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► approuve le plan de financement de l'étude suivant :

Coût de l'étude	Conseil Régional	Leader	Communauté de Communes
39 966	15 986,40	15 986,40	7 993,20
100 %	40 %	40 %	20 %

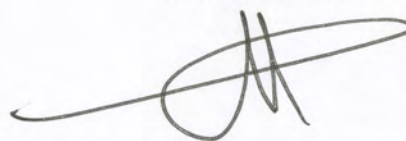
► autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions correspondantes.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 juin 2010

Le Président,

Gérard DUBO



Acte à classer

DL10-65

1 En préparation **2** Pour signature **3** Prêt à transmettre **4** En attente retour
Préfecture **5** > AR reçu < **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL_3_2010-07-02T15-30-10.00 (MI26256183)

Identifiant unique de l'acte : 033-243301447-20100702-DL10-65-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Equipement touristique de Margaux

Date de décision : 02/07/2010



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.4. Amenagement du territoire

Acte : [10-65 Equipement touristique de margaux.PDF](#)

Préparé	Le 02/07/10 à 15:30	Par PERIER Jean-Marc
Transmis	Le 02/07/10 à 15:30	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 02/07/10 à 15:40	